

Bienvenue

Guide des services



**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement
avant de vous engager.**

sofinco
Auto_

Chère cliente, cher client,

Vous avez choisi une solution de financement pour votre véhicule et nous vous en remercions.

Afin de mieux répondre à vos questions, nous avons conçu pour vous ce guide des services.

Simple et pratique, vous y trouverez les informations utiles tout au long de la vie de votre véhicule financé. Vous y découvrirez également les détails de votre Avantage Fidélité.

Conservez ce guide, il pourra toujours vous rendre service loin de chez vous.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos besoins au **0974 50 14 50** de 8h45 à 18h.

(appel non surtaxé)

Bonne route !



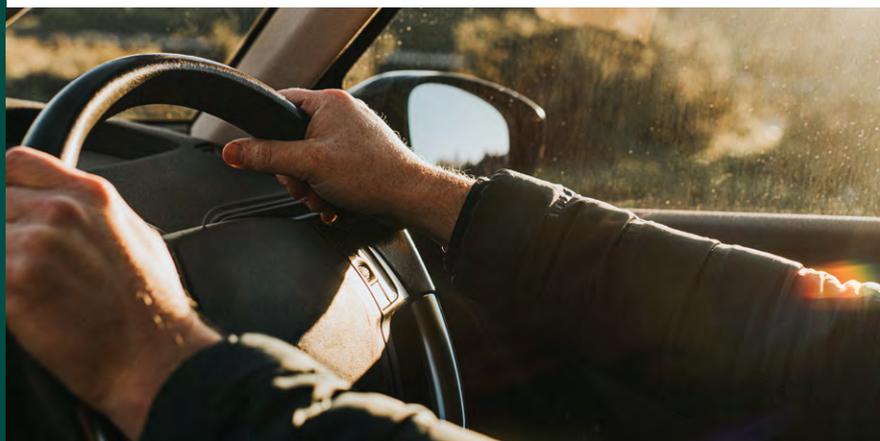
Sommaire

P.3 à 5

Nos offres de financement

P.6 à 12

Nos prestations d'assurances



Des offres de financement sur mesure_

La Location avec Option d'Achat (LOA)

La Location avec Option d'Achat en toute simplicité !

La LOA sans engagement de reprise

- Vous avez la possibilité de **renouveler régulièrement votre véhicule**.
- **Votre nom figure bien sur la carte grise** à côté de la société de financement, propriétaire du véhicule (Sofinco).
- **Vous pouvez devenir propriétaire du véhicule**** : en réglant le solde intermédiaire du dossier, ou au terme du contrat en réglant le montant de l'option d'achat.
- Le montant du solde ou de l'option d'achat (qui figure déjà sur votre contrat) peut vous être communiqué **à tout moment sur simple demande**.

La LOA avec engagement de reprise

- **Votre concessionnaire s'est engagé à reprendre votre véhicule*** à l'issue du financement, pour une somme qui couvre le montant de l'option d'achat.
- **Votre nom figure bien sur la carte grise** à côté de la société de financement, propriétaire du véhicule (Sofinco).
- **Vous êtes en mesure de bénéficier d'une voiture récente tous les 2, 3, 4 ou 5 ans**. A l'issue du contrat, vous avez le choix entre devenir propriétaire** du véhicule en payant l'option d'achat définie au départ de l'opération, ou le restituer.

* Offre soumise à conditions.

** Ou ne pas lever l'option d'achat et restituer votre véhicule.

Sous réserve d'acceptation par CA Consumer Finance.

Vous bénéficiez d'un droit légal de rétractation



La Location Longue Durée

Payez l'usage de votre véhicule en fonction de votre nombre de kilomètres !

La location longue durée est la solution de location **flexible et sur mesure**, vous permettant un renouvellement régulier par un véhicule neuf.

Ses avantages

- **Le loyer est ajusté** selon la durée du financement, le kilométrage prévu et l'engagement de reprise.
- Vous ne financez que **l'usage de votre véhicule** et non l'usure.
- La location d'une voiture neuve est possible de **12 à 60 mois**.
- C'est une **solution de sérénité**, à l'issue de la location, pas de problème de décote ni de revente.



Le crédit classique*

Vous gardez la main sur votre contrat à tout moment.

Ses atouts

- **1^{ère} échéance 60 jours** après la livraison de votre véhicule : vous avez le temps de solder un précédent contrat le cas échéant.
- **Report gratuit de 2 mensualités** dès la 7^{ème} échéance. Un second report est possible a minima 12 mois après le 1^{er}. Vous pouvez bénéficier de report payant supplémentaire, sous réserve d'acceptation par Sofinco.
- **Variation de vos échéances possible**, sur simple appel téléphonique, à la hausse comme à la baisse**.
- Possibilité de **rembourser par anticipation**, le montant du capital restant dû, en partie ou en totalité (conformément à la loi).

* Crédit accessoire à une vente.

** Le report de mensualité entraîne l'allongement de la durée de remboursement du crédit et majore son coût total.

Offre sous réserve du bon fonctionnement du contrat.

Sous réserve d'acceptation par CA Consumer Finance. Vous bénéficiez d'un droit légal de rétractation



Des assurances et des services pour un financement sans souci !

Assurance des emprunteurs

Assurance facultative couvrant l'**emprunteur et/ou le co-emprunteur** pour un crédit classique et le locataire uniquement pour une LOA.

Ce qu'elle couvre

- Le décès jusqu'à 81^{ème} anniversaire.
- La Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) jusqu'à 59 ans inclus.
- L'Invalidité Permanente et Totale (IPT) jusqu'à 59 ans inclus.
- L'Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITTT) de plus de 120 jours, jusqu'à 59 ans inclus.

Prise en charge

- **En cas d'ITTT** (suite à une maladie ou un accident), l'Assurance des emprunteurs prend en charge à 100% les mensualités arrivant à échéance (franchise de 120 jours) et dans la limite de 24 mois par sinistre.
- **En cas de décès, d'IPT ou de PTIA**, le dossier est intégralement soldé.
- **Assistance véhicule de remplacement**, mise à disposition d'un véhicule de remplacement de catégorie A. En cas de vol (40 jours), destruction totale du véhicule (20 jours) ou d'échange standard du moteur du véhicule (15 jours). Valable pendant toute la durée du financement.



Garantie Valeur d'Achat

L'indemnisation complémentaire au remboursement de l'assurance pour les véhicules neufs, véhicules d'occasion, véhicules particuliers et véhicules utilitaires de moins de 10 ans à la souscription et inférieur à tonnes.

En cas de sinistre⁽¹⁾ de votre véhicule neuf ou d'occasion, la **Garantie Valeur d'Achat** vous apporte **une solution complète**.

Ce qu'elle couvre

- **Mise à disposition** d'un véhicule de remplacement de catégorie A : en cas de vol (40 jours), destruction totale du véhicule (20 jours) ou d'échange standard du moteur du véhicule (15 jours). Valable pendant toute la durée du financement.

Les indemnités

- **Versement d'une indemnité complémentaire⁽²⁾** pendant toute la durée du financement égale à la différence entre le versement de l'assureur et la facture d'achat (options comprises) en cas de vol, d'incendie ou de perte totale du véhicule.
- En cas de franchise appliquée par votre assureur, **une indemnisation financière allant jusqu'à 600 €** viendra en déduction de votre encours (selon conditions).

Exemple de calcul de remboursement :

Votre véhicule	Acheté au comptant sans la Garantie Valeur d'Achat	Acheté avec un financement et la Garantie Valeur d'Achat
Prix d'achat	20 000€	20 000€
Valeur à dire d'expert	11 000€	11 000€
Remboursement Garantie Valeur d'Achat	0€	9 000€
Remboursement total	11 000€	20 000€

(1) Perte totale suite à un accident ou vol du véhicule garanti.

(2) Jusqu'à 100 000 € selon plafond d'indemnisation.
Offre soumise à conditions.



Extension de Garantie

Extension de garantie en cas de panne mécanique qui prend le relais de la garantie constructeur ou des garanties proposées par les concessionnaires.

Ce qu'elle couvre

- Pour les véhicules neufs et pour les véhicules d'occasion jusqu'à 7 ans et moins de 150 000 kms, **une extension qui couvre l'intégralité du véhicule**, à l'exception de la carrosserie, la sellerie, la vitrerie, les vitres et tableau de bord, les périphériques non montés d'origine, l'échappement, la suspension, les jantes et pneumatiques, les commandes manuelles de portes et les pièces d'usure.
- Pour les véhicules d'occasions de plus de 7 ans, entre 150 000 et 200 000 kms et les véhicules d'occasions de 7 à 10 ans, moins de 200 000 kms, l'**Extension de Garantie prend en charge - pièces et main d'oeuvre - les éléments essentiels de la voiture** : moteur, boîte de vitesses, transmission, carters et ingrédients.



Prise en charge en cas de panne

- **Les réparations** (pièces et main d'œuvre) prévues au contrat.
- **Le dépannage-remorquage** du véhicule 24h/24, 7j/7.
- **Le prêt d'un véhicule** de catégorie A (jusqu'à 5 jours), en cas d'immobilisation de plus de 24h ou remboursement des titres de transport permettant le retour au domicile et éventuellement prise en charge des frais d'hébergement pour le conducteur et ses passagers à concurrence de 300€.

* Ancienneté calculée à compter de la date de première mise en circulation indiquée sur la carte grise.

Contrat d'Entretien

Contrat d'entretien pour véhicules neufs ou d'occasion⁽¹⁾ jusqu'à 5 ans et - 90 000 kms à la souscription, pour un véhicule entretenu et garanti pendant toute la durée du financement⁽²⁾.

Prestations assurées pour un kilométrage inférieur à 50 000 kms par an et pour une durée de financement de 12 à 72 mois en crédit et en LOA.

Ce qu'elle couvre

- **Entretien :**

Prise en charge de toutes les opérations d'entretien préconisées.
Le règlement des factures d'entretien est pris en charge par le concessionnaire et le prestataire ICARE.

- **Changement des pièces d'usure :**

C'est l'essentiel, avec Sécuri3, les pièces d'usure du véhicule sont remplacées : batterie, plaquettes de frein, amortisseurs, ampoules, balais d'essuie-glaces...

- **Appoint de fluides.**



(1) Ancienneté calculée à compter de la date de première mise en circulation indiquée sur la carte grise.

(2) Pour les véhicules neufs, prise d'effet de la garantie après la fin de la garantie constructeur, et ce pour une durée égale à la durée initiale du financement, sans pouvoir être inférieure à 12 mois, ni supérieure à 73 mois.

Entretien et Extension Garantie

Assurance entretien et Extension Garantie pour les **véhicules neufs particuliers ou d'occasion** jusqu'à 5 ans⁽¹⁾ et - 90 000 kms à la souscription, pour un véhicule entretenu et garanti pendant toute la durée du financement⁽²⁾.
Prestations assurées sur kilométrage illimité.



Ce qu'elle couvre

- **Entretien :**

Les opérations d'entretien préconisées par le constructeur sont prises en charge.
Le remplacement des pièces d'usure et les appoints de fluides :
Prise en charge des interventions.

- **Réparation en cas de panne :**

Prise en charge des interventions nécessaires pour le maintien en état normal de fonctionnement du véhicule.

- **Assistance :**

Bénéficier d'une assistance qui prévoit le dépannage ou le remorquage en cas de panne 24H/24H.

- **Extension de garantie :**

Prolongation de la garantie constructeur pour un véhicule neuf, assure le véhicule dès le premier jour pour un véhicule d'occasion. Prise en charge des pannes mécaniques, électriques ou électroniques.
(voir conditions dans la notice).

(1) Ancienneté calculée à compter de la date de première mise en circulation indiquée sur la carte grise.

(2) Pour les véhicules neufs, prise d'effet de la garantie après la fin de la garantie constructeur, et ce pour une durée égale à la durée initiale du financement, sans pouvoir être inférieure à 12 mois, ni supérieure à 73 mois.

Les prestations propres à la **LLD_**

Contrat d'Entretien et Réparation

L'entretien préventif

Toutes les **opérations d'entretien** : vidange, graissage, et révisions périodiques aux kilométrages préconisés par le constructeur.

Extension de garantie

Toutes pièces mécaniques, électriques et électroniques défectueuses (voir conditions dans la notice).

Assistance dépannage et remorquage

Sans franchise kilométrique, à la suite d'un incident pris en charge au contrat.

Véhicule de remplacement

Mise à disposition d'un véhicule de remplacement de catégorie B ou d'un véhicule particulier de catégorie A.

Les options

Option véhicule de remplacement

- **Option Révision** : Mise à disposition d'un véhicule pour le locataire à hauteur de 1 jour pour chaque révision périodique prévue selon les préconisations constructeur.
- **Option AVIP** (Accident – Vol – Incendie – Panne mécanique)
 - Prêt d'un véhicule pour une durée de 15 jours en cas d'accident, panne mécanique, incendie et dommages suite à un vol retrouvé.
 - 30 jours si le véhicule est économiquement ou techniquement irréparable à dire d'expert.
 - 40 jours si véhicule non retrouvé.

Option pneumatique

Remplacement des pneus usagés montés d'origine en série ou pneus neiges équivalents, incluant pose, dépose et équilibrage des pneus neufs, à l'exclusion de toute autre opération.

Garantie Perte Financière LLD

La perte financière est une assurance facultative qui **prend en charge la différence HT entre le reste à charge du contrat LLD** et la valeur à dire d'expert au jour du sinistre ou l'indemnité versée par l'assureur dommages, vol ou incendie si celle-ci est supérieure.



ASSURANCES & PRESTATIONS

L'adhésion aux prestations et garanties d'assurance décrites dans le présent document est facultative et peut être proposée en complément d'un financement (adhésion soumise à l'accord des assureurs). Les informations communiquées sont non contractuelles. Les conditions et limites détaillées sont décrites dans la notice d'assurance des contrats et sont également disponibles sur simple demande.

L'ensemble des garanties est souscrit par CA Consumer Finance par l'intermédiaire de EDA, Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 euros, 1 rue Victor Basch - CS 70001 - 91068 MASSY Cedex - 316 136 506 RCS EVRY - Intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS n° 07.008.288, (www.orias.fr)

Les assureurs liés aux prestations et garanties proposées sont :

GARANTIE VALEUR D'ACHAT (SECURICAP) : Pacifica (RCS Paris 352 358 865 - 8-10 bd de Vaugirard, 75724 Paris Cedex 15). Fidélia Assistance (RCS Nanterre 377 768 601 - 27 quai Carnot, BP 550, 92212 Saint-Cloud Cedex).

ASSURANCE DES EMPRUNTEURS (SECURIVIE) : CACI Life dac et CACI Non-Life dac (siège social respectif sis au Beaux Lane House - Mercer Street Lower - Dublin 2 - Irlande), entreprises d'assurance de droit irlandais, immatriculées respectivement sous les n°306030 et 306027 au Companies Registration Office, soumises au contrôle de la Central Bank of Ireland (PO Box n°9138 - College Green - Dublin 2 - Irlande). Décès, Invalidité permanente et totale, Perte totale et irréversible d'autonomie, Incapacité temporaire totale de travail. Fidélia Assistance (RCS Nanterre 377 768 601 - 27 quai Carnot, BP 550, 92212 Saint-Cloud Cedex) (Assistance).

EXTENSION DE GARANTIE (SECURICAR) :

Icare Assurance (RCS Nanterre 327 061 339 - 93, rue Nationale - 92100 Boulogne-Billancourt).

CONTRAT D'ENTRETIEN (SECURIS3) :

- Icare, 93 rue Nationale - 92100 Boulogne-Billancourt, 378 491 690 RCS Nanterre

ENTRETIEN & EXTENSION GARANTIE (SECURIA4) :

- Pour la partie « prestations de services » : Icare (RCS Nanterre 378 491 690),

- Pour la partie « assistance routière » : Icare Assurance (RCS Nanterre 327 061 339). Icare et Icare Assurance ont leur siège social respectif au 93, rue Nationale - 92100 Boulogne-Billancourt.

CACI Life et CACI non Life, Icare Assurance, Pacifica, MMA IARD, Fidélia Assistance, EDA et CA Consumer Finance sont des entreprises régies par le Code des Assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09. Pacifica, CACI Life dac, CACI Non-Life dac, EDA et CA Consumer Finance sont membres du Groupe Crédit Agricole qui détient plus de 10% de leur capital social.

Vous disposez d'un droit légal de rétractation (hors LLD).

CA Consumer Finance prêteur ou bailleur dont Sofinco est une marque, SA au capital de 554 482 422 euros - 1 rue Victor Basch - CS 70001 - 91 068 MASSY Cedex - 542 097 522 RCS Evry - Intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS n° 07 008 079 (www.orias.fr).

Les détails relatifs à la protection de vos données personnelles sont consultables sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.sofinco.fr/a-propos/sofinco-informations-legales>.

L8925 - Mise en ligne Mars 2023

Toujours à vos côtés :



Par téléphone :

0974 50 14 50*

*(Appel non surtaxé)
Du lundi au vendredi de 9h à 18h30
et le samedi de 9h à 13h



Par courrier :

Centre de Relation
Clientèle Sofinco
BP 50075 - 77213 AVON Cedex

sofinco
Auto